



Collombey-Muraz, le 27 mai 2021

Monsieur
Noé Ruiz
Rte du Montagnier 57
1868 Collombey

**Votre question écrite datée du 21.03.2021, reçue le 30.03.2021, intitulée :
Financement communal de la sécurisation de la traversée de Collombey (AOMC)**

Traité par : Service administratif - Administration générale
N/réf. : TUO/mol

Monsieur le Conseiller général,

En date du 30 mars 2021, vous avez transmis au bureau du Conseil général une question écrite par laquelle vous invitez le Conseil communal à répondre à plusieurs questions en lien avec l'objet cité en titre et auxquelles nos réponses, compléments d'informations et précisions sont apportés par la présente.

Dans le cadre du projet de nouveau tracé de l'AOMC, baptisé AOMC 2030, les objectifs suivants ont été définis :

- Sécuriser le tracé de l'AOMC en séparant la ligne ferroviaire des autres moyens de transport (mise en site propre)
- Réduire le temps de parcours entre Aigle et Monthey
- Permettre une augmentation de l'offre en transports publics
- Contribuer à requalifier les centres-villes de Collombey-Muraz et Monthey en conciliant les transports publics et le développement urbain
- Mettre en conformité le tronçon par rapport à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand).

Jusqu'en début 2021, différentes mesures d'amélioration du projet ont été définies par les porteurs de projet, consécutivement aux oppositions et problématiques détectées. Consécutivement à ces modifications de projet, les TPC ont décidé de procéder à une nouvelle mise à l'enquête.

À titre d'exemple, sur le secteur du Corbier, les principales améliorations sont les suivantes :

- Passerelle piétonne au-dessus de la voie CFF pour atteindre le quai provisoire
- Etude approfondie de la circulation routière et la sécurité des usagers dans le carrefour Montagnier
- Concept affiné de la phase de travaux avec pont provisoire
- Amélioration de la conciliation des travaux avec le voisinage

- Changement des puits d'évacuation des fumées pour simplifier l'aménagement de la place
- Couverture des émergences (rampe, escaliers) pour le confort des usagers

1) La municipalité connaît-elle le coût total du projet à cette date ?

Contrairement aux allégations avancées dans la presse (courrier des lecteurs du nouvelliste – 28 janvier 2021), le projet a été devisé en date du 1 février (*désormais sans incertitudes*) à 184,2 millions de francs, dont la répartition est la suivante :

8,75 mio à charge 100% OFT

175,45 mio répartis selon la clef suivante :

Canton du Valais	10,5%	18,422 mio
Commune de Monthey	3,0%	5,264 mio
Commune de Collombey-Muraz	1,5%	2,632 mio
Confédération	85%	149,132 mio

À la réalisation proprement dite du nouveau tracé s'ajoutent différents projets connexes, comme notamment :

- La nouvelle liaison de mobilité douce entre Saint Didier et Monthey-Giovanola
- Le réaménagement de la place devant le Corbier (faisant l'objet d'un objectif de législation) –
- Le déclassement de la route de Montagnier et la mise en place de mesure de sécurisation des usagers (et d'un revêtement à faible émission sonore)
- Le réaménagement urbain de la RC 302, mesure figurant dans le projet d'agglomération de 4ème génération.

2) Existe-t-il une réserve financière communale pour ce projet ?

Non, le modèle comptable harmonisé actuel (MCH) interdit la constitution des réserves pour travaux futurs, ce qui sera le cas avec le MCH2. Au vu de la participation communale de 2,632 mio, une demande de crédit d'engagement au niveau du Conseil général sera effectuée afin de formaliser l'investissement.

3) Sur quel compte le surcoût sera-t-il prélevé ?

Il n'y a pas de surcoût puisqu'aucun crédit d'engagement n'a encore été voté par le CG. Dans les comptes 2020, ont été comptabilisés les coûts préparatoires du projet qui ont été dépensés de 2012 à 2020 pour un montant de Fr. 120'000.-

4) Connait-on le planning d'exécution du projet ?

Les nombreuses implémentations survenues entre le projet 2018 et celui de 2021 ont conduit à une nouvelle mise à l'enquête publique. Les TPC espérant un retour de l'OFT en début d'été, la mise à l'enquête du projet ne pourra donc se faire qu'en fin d'année 2021.

Le début des travaux aura lieu au plus tôt en automne 2023

Ceci a pour conséquence, du fait de certains jalons obligatoires (fermeture du carrefour de Montagnier ou fermeture de la voie CFF uniquement en été), que les mises en service des tronçons Plaine et Vallée seront réalisés pour la Plaine de 2026 à 2027 et pour la Vallée de 2027 à 2028.

Un concept de communication, par les TPC, est en cours de réadaptation et sera présenté au Conseil communal ce printemps. Une prochaine revue communale informera la population du projet.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président

Laurent Monnet
Secrétaire municipal



Copie : M. José Sotillo, Président du Conseil général

